DEPARTEMENT DE LA CHARENTE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

<u>Délibération n°2023.10.128 B</u> Fonds de soutien annuel au GIP Cafés culture

LE CINQ OCTOBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 septembre 2023

Secrétaire de Séance: Gérard DEZIER

Membres en exercice: 27 Nombre de présents: 21 Nombre de pouvoirs: 5 Nombre d'excusés: 1

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à Michel ANDRIEUX, Gérard DESAPHY à Isabelle MOUFFLET, François ELIE à François NEBOUT, Pascal MONIER à Jean REVEREAULT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Hassane ZIAT,

Excusé(s):

Gérard ROY,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231005-2023_10_128B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023 Publication : 10/10/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 OCTOBRE 2023

DELIBERATION N°2023.10.128 B

Rapporteur: Michel ANDRIEUX

FONDS DE SOUTIEN ANNUEL AU GIP CAFES CULTURE

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à la culture

ODD 17: Renforcer les partenariats

Né le 31 mars 2015 de la démarche convergente de l'Etat, des collectivités territoriales et d'organisations professionnelles, artistes et lieux de diffusion, le Groupement d'intérêt public (GIP) « cafés culture » est chargé d'assurer la gestion d'un fonds d'aide dédié au développement de l'offre artistique dans les lieux de proximité.

Ce dernier est alimenté par le ministère de la culture, les collectivités territoriales adhérentes, aux côtés d'entreprises et d'organismes de droit public et privé. Il permet de développer les bassins d'emplois artistiques, notamment le bassin local, de soutenir l'activité de spectacle dans les lieux de proximité (cafés, restaurants, bars etc), favorisant ainsi les circuits courts et l'accès du plus grand nombre à la culture. Dans le cadre de ce dispositif, le soutien se porte à hauteur de 39 à 65% du cachet artistique.

La participation au GIP répond à l'ambition de l'agglomération de développer une offre artistique sur l'ensemble du territoire, notamment en milieu rural, avec une programmation estivale pluridisciplinaire, telles que « les Soirs bleus » (52 représentations dans 38 communes du territoire), les médiations patrimoniales et missions de conseil du pays d'Art et d'Histoire aux 38 communes, et des actions décentralisées au sein des 4 établissements culturels communautaires : l'Alpha, le Conservatoire, l'Ecole d'art et La Nef (en régie personnalisée).

La contribution de GrandAngoulême au GIP en 2022 était de 10 000 €, comprenant 1 000 € de frais de gestion et 9 000 € dédiés au fonds d'aide. En 2022, celui-ci a permis de financer 275 cachets artistiques et techniques versés pour 215 salariés, lors de 69 événements organisés dans 7 établissements (Jimkana bar, L'Havana Café, L'Incontournable, la Réserve, Latitude Pub, Le Point Carré et Pub Kennedy) inscrits dans l'agglomération pour un coût total de 9 657,33 €.

Les financements depuis 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231005-202	3_10_1 2:091[8 E	2019	2020	2021	2022
Acc Nsó na hifié edé cutoire Ré spiecta el es et : 09/10/2023	10	28	39	56	69
d'établissements aidés	2	4	5	5	7

Nombre de cachets versés	32	106	109	238	275
Montant financé par GA	1716,30 €	4783,59 €	4295,47 €	7517,21 €	9657,33 €

Il est à préciser que les financements alloués par les collectivités territoriales membres du groupement sont affectés essentiellement à des commerces dont le siège social se situe sur le territoire de la collectivité dans un principe de complémentarité des financements (Etat, Région, Département, Agglomération, Ville). Les fonds apportés par GrandAngoulême sont cumulatifs. Ainsi, une fois le fonds apporté par GrandAngoulême consommé, ici 10 000 €, les commerces de l'agglomération ont eu accès au fonds apporté par la Région Nouvelle Aquitaine (50 000 €).

La promotion du dispositif et l'information auprès des professionnels du territoire sont assurées par l'équipe de La Nef, salle de musiques actuelles de GrandAngoulême.

La participation de GrandAngoulême au dispositif GIP « cafés culture » s'inscrit dans ce contexte.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution de la contribution de GrandAngoulême au GIP « cafés culture » d'un montant de 10 000 € pour 2023.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231005-2023_10_128B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2023 Publication : 10/10/2023